

La période de confinement prolongée

Jusqu'au 15 avril, ou plus si la situation l'exige



La période de confinement prolongée

Depuis l'Elysée, Édouard Philippe a annoncé ce vendredi 27 mars, que la période de confinement pour lutter contre l'épidémie de coronavirus était prolongée de deux semaines, soit jusqu'au mercredi 15 avril.

"Cette période pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige. Je remercie les Français pour leur civisme, leur patience et leur solidarité. Je vous donne rendez-vous demain pour un point complet avec le ministre de la Santé, Olivier Véran", a précisé le Premier ministre à la sortie du Conseil des ministres.

Illustration Pixabay.com